

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme MATTEI Martine — Mme CHAIX Marie-Pierre — M. LEBRETON Frédéric — Mme RIFFARD-VOILQUE Martine — Mme COMBIER Marie-Christine — M. HAUSHERR François — Mme LARMANDE Véronique — M. FRANCOIS Patrick — M. WNUK Stanislas (arrivé à 18 h 15) — DAHMANI Samira — Mme FAURE-ALLIRAND Estelle — Mme ROCHE Patricia — M. RANCHON Denis — Mme BOUGUERRA Nadia — M. ROYERE Christian — Mme BOZIER Sylvie — M. LAVIS Christian (arrivé à 18 h 30) — M. HALLYNCK Dominique — Mme STEL Julie — M. SAEZ Jean-Pierre — M. GUILLERM Stéphane

Absents: M. MURCIA Antoine et Mme PORQUET Céline

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice: 27

- présents à la séance : 21 Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Procurations:

- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

Dossiers du Maire

N° 2023-007: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2023

→ Approuvée à l'unanimité

<u>N° 2023-008</u>: Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

 \rightarrow Prise d'acte

Finances

N° 2023-009 : Compte administratif 2022 – Budget Principal (M57)

→ Approuvée par 20 voix pour et 4 voix contre

N° 2023-010. : Compte administratif 2022 – Budget annexe « Port » (M4)

→ Approuvée par 20 voix pour et 4 voix contre

N° 2023-011: Compte de gestion 2022 – Budget Principal

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-012 : Compte de gestion 2022 – Budget annexe « Port »

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-013 : Affectation du résultat exercice 2022 – Budget Principal

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-014 : Affectation du résultat exercice 2022 - Budget annexe « Port »

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-015 : Subventions aux associations pour l'année 2023

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-016 : Subventions de fonctionnement des écoles pour l'année 2023

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-017: Budget primitif 2023 – Budget principal (M57)

→ Approuvée par 20 voix pour et 5 voix contre

N° 2023-018: Budget primitif 2023 – Budget annexe « Port » (M4)

→ Approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions

N° 2023-019: Budgets primitifs 2023 – Subvention au budget annexe « Port » (M4)

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-020 : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

→ Approuvée à l'unanimité

Ecoles

N° 2023-021 : Convention de financement pour l'école de Saint-Montan

→ Approuvée par 19 voix pour, 5 voix contre et une abstention

Urbanisme-Patrimoine

N° 2023-022 : Cession d'une partie d'un terrain – Quartier l'Olivet

→ Approuvée à l'unanimité

<u>N° 2023-023</u> : Petites Villes de Demain – Approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire

→ Approuvée à l'unanimité

N° 2023-024: Traitement de l'Habitat Insalubre et Opération de Restauration Immobilière

→ Approuvée à l'unanimité

Ressources Humaines

N° 2023-025 : Constitution de provisions pour financer le C.E.T. (compte épargne temps)

→ Approuvée par 24 voix pour et une abstention

Informations diverses

▶ Présentation des décisions du maire adoptées du 23 février au 29 mars 2023 :

N° et date	Prestataires ou bénéficiaires et objets	Montants et incidences financières
2023-006 DU 27.02.23	Secrétariat Général / Avenant n° 5 à la Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine privé communal de Viviers – ZA de St Aule	Durée : 3 mois Loyer mensuel : 35 €
2023-007 DU 13.03.23	Service « Sport » / Contrat d'exploitation de distributeur pour la piscine municipale - Société « TOPSEC FRANCE »	Durée initiale : 3 ans renouvelable par tacite reconduction
2023-008 DU 13.03.23	Secrétariat Général / Convention de mise à disposition de locaux meublés entre la commune de Viviers et l'Association « UNRPA »	Durée : 1 an renouvelable tacitement sans excéder 12 ans

▶ Permis de louer

Affiché le 6 avril 2023

Martine MATTEI Maire de Viviers

